



PROJETS MOMAGRI ET FARM EUROPE

Momagri et Farm Europe sont 2 think tank qui défendent des projets pour la PAC 2020. Momagri propose de réduire la volatilité des prix par l'instauration d'un dispositif d'aides contracycliques, tandis que Farm Europe veut accroître la résilience des exploitations par l'adoption généralisée de dispositifs assurantiels efficaces.

Un constat initial : La volatilité des marchés s'est accrue avec une plus grande fréquence des valeurs extrêmes et les conséquences du changement climatique, et **la PAC actuelle ne permet pas de répondre à la volatilité des prix et à la persistance de prix bas**. L'effet économique des aides PAC actuelles est partiellement annulé par la capitalisation de ces aides dans la valeur des terres et le surcoût des consommations intermédiaires. Mais après ce constat similaire, les propositions divergent.

MOMAGRI : des aides contracycliques et un budget PAC variable chaque année

Objectif : **agir pour réduire les évolutions de prix et la volatilité**

La PAC doit être profondément revue tant dans son approche budgétaire que dans les mécanismes mis en œuvre

Des mécanismes de gestion des risques type assurances sont nécessaires, mais ils ne font que transférer le risque vers les marchés à terme où se couvrent les assureurs et n'apportent aucune réponse en cas de prix durablement bas.

Ils doivent être combinés à des aides contracycliques, du stockage public et la flexibilisation des politiques d'incitation à la consommation de biocarburant pour permettre de stabiliser les marchés de matières premières.

Le mécanisme PAC-Momagri (voir graphe en annexe1)

- Fondé sur un **prix d'équilibre** – déterminé par **le prix de revient moyen dans l'UE** (coûts de productions dans chaque EM pondérés par les volumes produits 2006/2013)
- Autour duquel est défini **un tunnel de prix, à l'intérieur duquel il n'y aurait plus d'aides** de versées aux agriculteurs. Tunnel de prix déterminé par la dispersion moyenne (écart type) des coûts de revient moyens des EM
- **En dessous du prix plancher** de ce tunnel, et tant que le prix ne chute pas en deçà d'un autre seuil (le seuil de régulation publique), **des aides contracycliques** seraient attribuées
- **En deçà du seuil de régulation publique, un stockage public** est mis en œuvre, limité à 4% de la production annuelle (s'ajoutant à des stocks stratégiques de 2%)

- **Au-dessus du plafond du tunnel** : libération progressive des stocks publics et au-delà du seuil de solidarité financière, un **prélèvement serait appliqué sur toutes les transactions** (alimentant un fonds de réserve pour gestion de crise).
- Par ailleurs, **une aide unique de 75 €/ha serait versée à tous les agriculteurs** de l'UE pour compenser leurs efforts en matière d'environnement, de qualité et de gestion des territoires.

Ce mécanisme est pour l'instant réfléchi sur céréales, oléagineux et lait.

En oléagineux, cela donnerait : prix d'équilibre à 425 €/T (base RICA européen) et tunnel de prix entre et 400 €/T et 450 €/T. Seuil de régulation publique à 250 €/T et seuil de solidarité financière à 500 €/T. *(voir graphe en annexe2)*

La flexibilisation des politiques biocarburants et les opérations de stockage/déstockage devraient permettre de faire converger les prix vers le prix d'équilibre sans accumulation de stocks car stockage et déstockage sont sensés se compenser.

Impacts budgétaires :

Le budget PAC doit être défini pour 7 ans dans le cadre des perspectives pluriannuelles. Mais à l'intérieur de cette période, **il doit pouvoir varier pour s'ajuster aux besoins** de chaque année. Le budget serait basé sur 3 piliers :

P1 : les aides contra-cycliques, donc avec un budget variable

P2 : les assurances

P3 : aide qualité et environnement

Sur la base du modèle que Momagri a développé et qui lui permet de simuler la volatilité des prix (ce que ne font pas les autres modèles) une comparaison a été réalisée entre les budgets PAC actuelle et PAC Momagri sur la période 2011/2020. *(Voir graphe en annexe3)*

Il en ressort que **le cout de la PAC Momagri aurait été inférieur au cout de la PAC actuelle de 63 Mrds €** sur l'ensemble de la période soit une économie sur le budget agricole de 10,4 Mrds € /an (18% du budget PAC). Par contre en 2016 le budget PAC Momagri aurait été sensiblement supérieur au budget PAC actuel (de l'ordre de 2,6 Mrds € - lecture graphique).

Pour les producteurs, l'intérêt du système proposé ne résiderait pas dans cette économie (fonds qui sortiraient vraisemblablement du secteur agricole) mais dans la **stabilisation du chiffre d'affaires** des producteurs qu'il permettrait. Ainsi par exemple en oléagineux, entre 2011 et 2020, le Chiffre d'Affaires unitaire Momagri fluctuerait entre 440 €/t et 510 €/t avec une moyenne à 444 €/t contre une variation de 407 €t à 577 €/t pour le CA PAC actuelle avec une moyenne à 447 €/t. *(voir graphe en annexe4)*

La PAC Momagri a été **testée sur un réseau de 600 exploitations de grandes cultures** de l'Est de la France (exploitations blé maïs colza de 113 ha en moyenne) : simulé sur 2015/2020, **le revenu courant serait de 332€/ha** contre 310€/ha avec la PAC, soit **7% supérieur**, et le revenu minimum PAC Momagri serait le double du revenu minimum PAC actuelle *(voir graphe en annexe5)*

La PAC Momagri serait donc à la fois plus économe et plus efficace pour limiter les variations de revenu.

Farm Europe : les outils assurantiels au cœur de la PAC

Objectif : **rendre les exploitations résilientes face à cette volatilité**

Pas de remise en cause du principe de l'annualisation du budget PAC : le budget reste fixe et décidé au préalable. S'il en était autrement on subirait les baisses de budget sans garantie sur les besoins de hausses (au bon vouloir des Pouvoirs publics)

Différents modèles assurantiels, respectant les critères de la boîte verte OMC doivent permettre aux agriculteurs de mieux gérer cette volatilité. Les programmes d'indemnisation subventionnés devront respecter les critères de la boîte verte à l'OMC (déclenchement 30% et franchise 30%), et être complétés par des couvertures additionnelles classées dans la catégorie de minimis.

Dans la PAC actuelle seule la moitié des EM a recours aux mesures de soutien à la gestion des risques qui ne représentent que 0,4% du budget. Ces mécanismes doivent être encouragés et constituer le cœur du dispositif de la PAC, avec des aides directes maintenues à des niveaux « crédibles »

Ces assurances devront être largement souscrites pour mutualiser les risques et obtenir un niveau de prime intéressant sans anti-sélection

Assurances climatiques :

L'aide publique doit être telle que l'ensemble des agriculteurs puisse bénéficier d'une couverture climatique sur la quasi-totalité des cultures (90% des surfaces)

Coût et fonctionnement du mécanisme : (voir graphes en annexe 6 et annexe 7)

Assurance de base climatique sur toutes cultures (hors arbo) et prairies (seuil à 30% et franchise à 30%) : primes de 3 Mrds € pour 148 MnHa dans l'UE, **subventionnée à 90%** => budget PAC de 2,77 Mrds €/an (dont 571 Mn€ pour la France) et **coût net agriculteur 2 €/ha** en moyenne UE (2,3 €/ha en France)

Assurance complémentaire à 20% de franchise : primes de 2,5 Mrd €, subventionnée à 50% => enveloppe de subvention de 1,27 Mrd €/an (dont 252 Mn€ en France) et **coût net agriculteur de 8,6 €/ha**

Remarques :

- au stade actuel des réflexions, la subvention à l'assurance de base pourrait relever du budget PAC tandis que la subvention aux assurances complémentaires dépendrait de budgets nationaux.

- la réflexion sur les taux de subvention 80/90% pour la base et 45/50% pour les complémentaires est encore en cours.

Assurances chiffre d'affaires et marges d'exploitation

Le **risque prix est le plus important**, mais les assureurs ne peuvent le garantir que s'ils disposent d'outils de couverture, qui sont : marchés à terme, réassurance privée ou réassurance des Pouvoirs publics.

Mais les règles budgétaires actuelles de la PAC rendent difficilement imaginable une réassurance publique

La **couverture MAT** est possible pour les productions céréales et oléagineux mais est à développer pour les produits animaux et laitiers.

L'assurance chiffre d'affaires doit pouvoir être **basée sur des indices de production** établis à partir d'images satellitaires. Mais telle qu'imaginée ici, en lissage de prix intra campagne mais pas inter campagnes, elle ne permet pas de répondre à des baisses régulières de prix

L'assurance marge d'exploitation intègre de plus des éléments de coûts de production, qui doivent pouvoir être basés sur des indices types (ou comme au Canada sur des données fiscales)

La quantification du coût de ces outils sera bientôt réalisée par Farm Europe

Assurance investissements

Il peut être imaginé des assurances, subventionnées, couvrant les risques climatiques et de prix et qui, en cas de pertes significatives de rendement ou de prix, garantissent le remboursement des prêts à l'investissement.

Fonds mutuels :

Dans la PAC actuelle, les soutiens publics peuvent concerner les frais administratifs de constitution du fond et les indemnités aux agriculteurs et ne peuvent concerner que des outils de stabilisation des revenus globaux de l'exploitation (mais une ouverture sur un outil sectoriel apparaît dans projet de règlement omnibus)

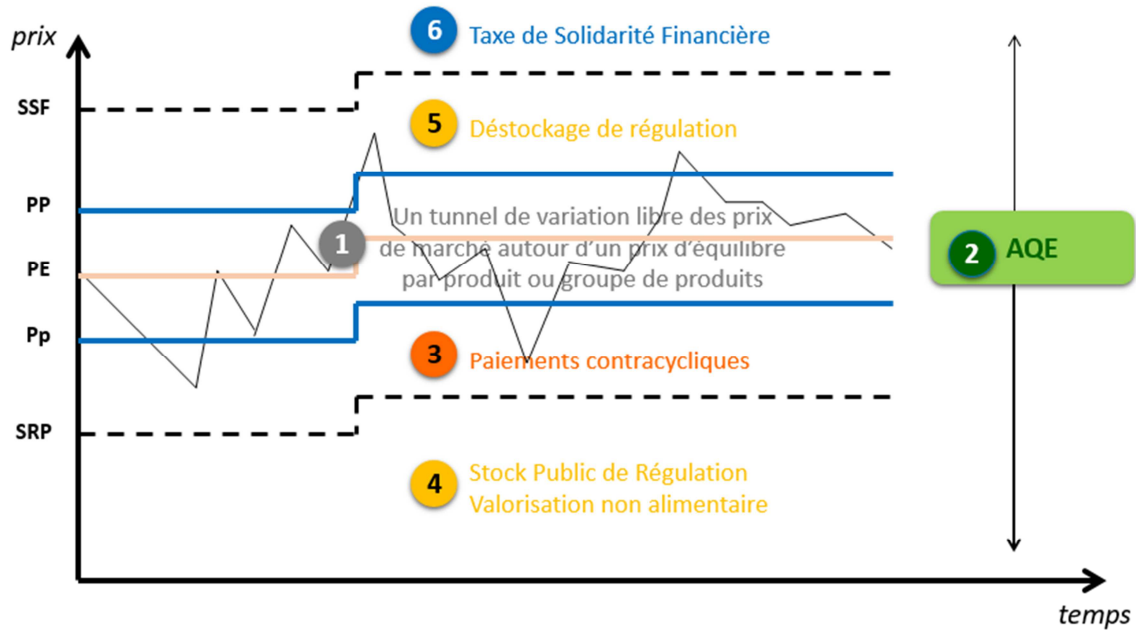
Les fonds mutuels doivent pouvoir permettre à certaines **filières intégrant des outils de transformation industrielle d'amortir certains aléas collectifs** ou individuels pour une plus grande résilience de la filière

Compte d'épargne individuel :

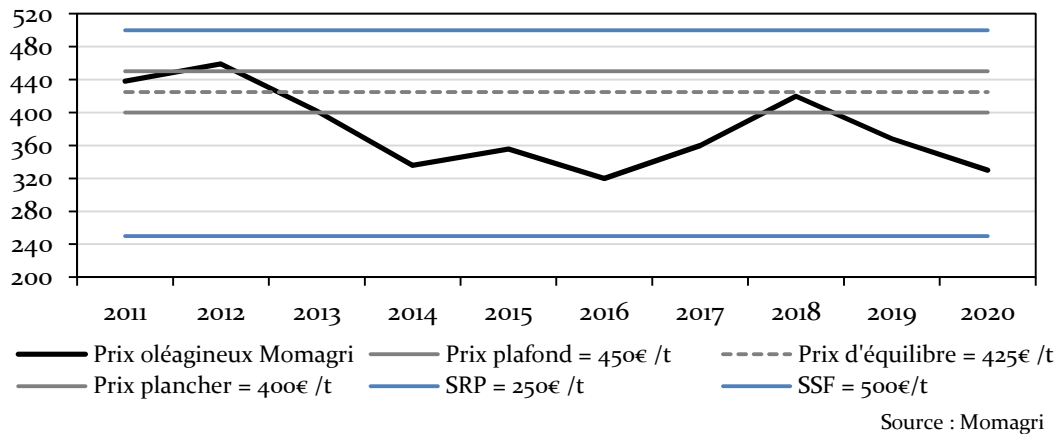
L'épargne de précaution, constituée ex ante, doit pouvoir être alimentée par une partie des aides PAC quand les cours sont élevés, avec un abondement des pouvoirs publics. Les questions de fiscalité qui s'y rapportent sont cruciales.

ANNEXES 1 à 5 : MOMAGRI

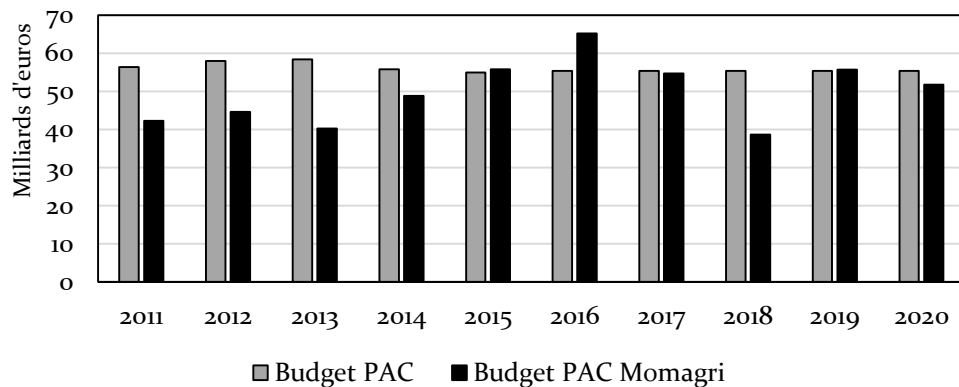
Annexe 1 : Schéma opérationnel de la proposition de PAC-Momagri



Annexe 2 : Evolution des prix de référence des oléagineux pour la simulation, €/t



Annexe 3 : Comparaison des budgets PAC vs. PAC-Momagri, 2011-2020, milliards Euros

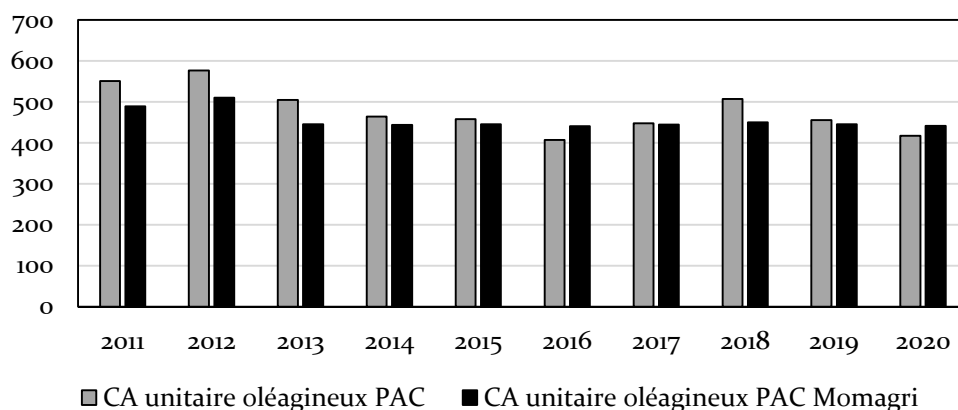


Sources : CE, Momagri

Budget PAC annuel moyen : 56,0 milliards d'Euros (stable)
 Budget PAC-Momagri annuel moyen : 49,7 milliards d'Euros (flexible)

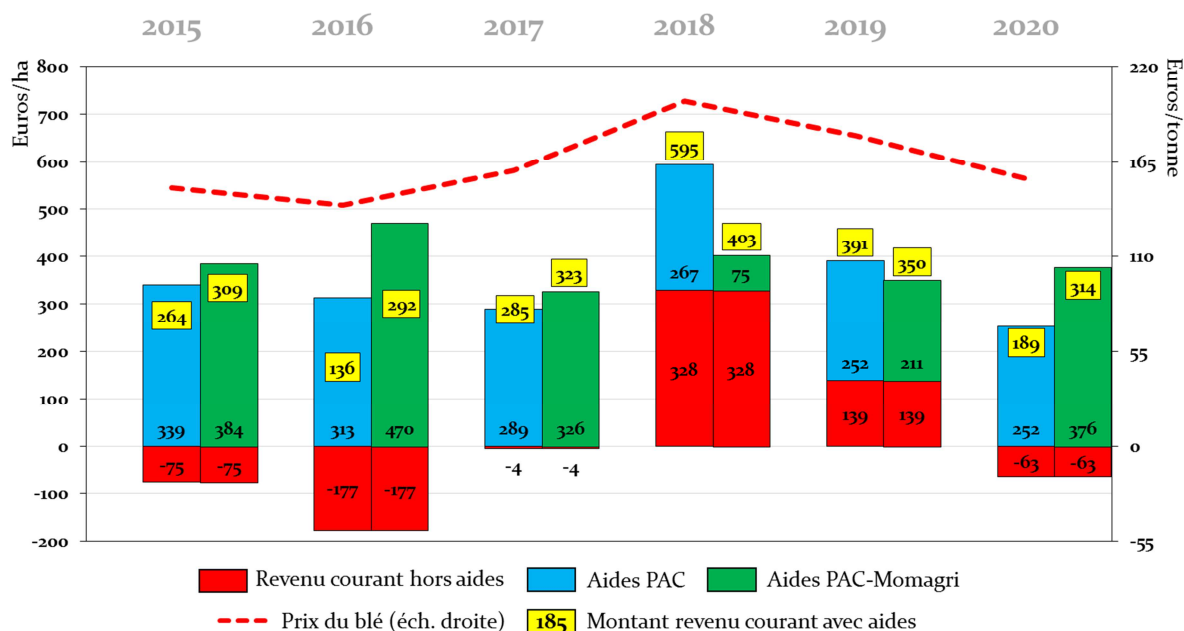
Economie annuelle moyenne sur :
 2011-2020 : 6,3 Mrds d'euros (63 Mrds d'euros sur 10 ans)
 2016-2020 : 2,2 Mrds d'euros (11 Mrds d'euros sur 5 ans)

Annexe 4 : Comparaison des chiffres d'affaires à la tonne d'oléagineux PAC vs. PAC-Momagri



Source : CE, Momagri

Annexe 5 : Estimation du résultat courant d'une exploitation type de grandes cultures, Département de la Marne, euros/ha



Source : FDSEA51, Momagri

ANNEXE 6 et 7 : FARM EUROPE

Annexe 6 : Simulation budgétaire Assurance Récolte sur l'ensemble de l'UE

Budget simulation



Area to be insured 148 million ha*		Capital to be insured €142.7 billion
Arable crops	74.1 million ha	€1,033 / ha
Vineyards	3.0 million ha	€6,800 / ha
Grassland	70.5 million ha	€650 / ha

	Subsidised excess	% subsidy	Subsidies required
EU	Excess 30% Threshold 30%	90%	€2,769 million
State	Excess 20% Threshold 20%	50%	€1,274 million

* Excluding arboriculture

Annexe 7 : Simulation budgétaire Assurance Récolte sur la France

Budget simulation



Area to be insured 25 million ha*		Capital to be insured € 29.9 billion
Arable crops	12.8 million ha	€1,250 / ha
Vineyards	0.8 million ha	€8,500 / ha
Grassland	11.4 million ha	€650 / ha

	Subsidised excess	% subsidy	Subsidies required
EU	Excess 30% Threshold 30%	90%	€571 million
State	Excess 20% Threshold 20%	50%	€252 million

* Excluding arboriculture